



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 février 2001

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 26 janvier 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 19 février 2001

**Transfert de garantie d'emprunt de la Société d'Equipement du
Poitou à l'O.P.A.C. Sud Deux-Sèvres - Prêt d'un montant de
688.079,06 F auprès de la C.D.C. - Construction de 3 logements
PLA Très Social Place Saint-Jean, Bâtiment D, rue Taury à Niort**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Martine COURJAUD, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D2010562001

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2001

Finances Ressources Financières

**Transfert de garantie d'emprunt de la Société d'Equipement du
Poitou à l'O.P.A.C. Sud Deux-Sèvres - Prêt d'un montant de
688.079,06 F auprès de la C.D.C. - Construction de 3 logements
PLA Très Social Place Saint-Jean, Bâtiment D, rue Taury à Niort**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 18 septembre 1995 accordant la garantie de la Ville de Niort à la Société d'Equipement du Poitou (SEP) pour le remboursement des emprunts destinés au financement de la construction de 11 logements sis Place Saint-Jean - bâtiment D - rue Taury à Niort,

Vu le contrat de prêt N°455883 en date du 2 février 1996,

Considérant que l'immeuble a été vendu par la SEP à l'O.P.A.C. Sud Deux-Sèvres,

Vu la demande formulée par l'O.P.A.C. Sud Deux-Sèvres tendant à lui transférer la garantie initialement accordée à la Société d'Equipement du Poitou,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'O.P.A.C. Sud Deux-Sèvres en date du 24 juin 1999,

Vu l'article L 443-7 alinéa 3 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'article L 443-13 alinéa 3 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'article 19.2 du Code des Caisses d'Epargne,

Vu l'article 6 de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifié, et les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 et le décret d'application n°88-366 du 18 avril 1988,

Vu les dispositions du Code Civil relatives au cautionnement, notamment l'article 2021,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **demander l'annulation** de la garantie accordée à la Société d'Equipement du Poitou.

- **accorder** à la date du transfert sa garantie à l'OP.A.C. SUD DEUX-SEVRES pour le remboursement de l'emprunt d'un montant initial de 688.079,06 F contracté par la Société d'Equipement du Poitou auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer la construction de 3 logements PLA Très Social Place Saint-Jean - Bâtiment D - rue Taury à Niort et transféré à l'O.P.A.C. Sud Deux-Sèvres, conformément aux dispositions susvisées du Code de la Construction et de l'Habitation, et dont la dernière échéance interviendra le 1er mars 2029.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Prêteur	:	caisse des dépôts et consignations
- Nature	:	Prêt Locatif Aidé Très Social
- Montant dont intérêts capitalisés	:	688.079,06 F
- Taux d'intérêt annuel initial	:	4,30 %
- Durée totale	:	32 ans et 12 mois
dont durée du préfinancement	:	12 mois
et durée d'amortissement	:	32 ans
- Différé d'amortissement	:	néant
- Différé d'intérêts	:	néant
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité	:	en fonction de la variation du taux du livret A

Il est toutefois précisé que le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du contrat.

Effets de la garantie :

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la banque adressée par lettre missive, sans jamais opposer l'absence des ressources prévues pour ce règlement, ni exiger que le prêteur discute au préalable l'organisme défaillant.

En outre la Ville de NIORT s'engage pendant toute la durée du prêt à créer, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour couvrir les charges de l'emprunt.

- **autoriser Monsieur le Maire à signer** les contrats de prêt à passer entre l'organisme prêteur et l'emprunteur, et la convention à passer avec ce dernier.

(Monsieur Claude PAGES, Président de l'OPAC, n'ayant participé ni au débat, ni au vote)

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)